



Mandat de gestion immo entre particuliers ??

Par **cmv**, le **17/05/2016** à **20:20**

Bonjour,

je suis locataire d'un appartement. Une de mes amies dans l'immeuble est propriétaire étrangère et peu présente souhaiterait que je puisse la représenter aux AG et AGE et que je me puisse me présenter au Conseil Syndical de la copropriété(immeuble mal géré, aucun goût...) et si je ne suis pas élue que je puisse au moins suivre les dossiers...

J'ai déjà été amenée à la représenter à plusieurs AG avec un pouvoir mais le pouvoir est très restrictif et ne me permet pas de prendre part à certaines décisions ou suivis après les AG ou AGE. j'en ai d'ailleurs fait les frais.

Le Syndic (via le Conseil syndical) me demande d'officialiser mon statut. Il parle de mandat mais je ne suis pas un agent immobilier... donc comment faire pour avoir cette légitimité?

Existe-t-il un mandat entre particuliers ? Que dit la Loi Alur ?

merci et bien à vous,

c-mv